

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



Mémoire de la Présidente de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative aux délégations de compétences relatives au territoire de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2025.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépultures de colporteurs de la commune de LIMOGES, à l'adresse [REDACTED] au sein de la commune.

**ANALYSE**

**Article premier.** La concession cinéraire n° 870\_2 relative au site cinéraire de Landage, est attribuée temporairement [REDACTED] à l'adresse [REDACTED] à l'adresse [REDACTED].

**Article 2.** Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans, prenant effet le 27 avril 2025 au soir et le 27 mai 2026.

**Article 3.** La concession est accordée au titre d'une concession foncière.

**Article 4.** Sous réserve d'obtenir, le jour de l'attribution, un permis de construire pour une concession cinéraire par Limoges Métropole, ou l'absence de la concession cinéraire, une concession cinéraire d'urgence d'un site de concession cinéraire au sein de la commune, une concession cinéraire au titre de la concession cinéraire et un permis de construire au titre de la concession cinéraire, la commune, titulaire de la concession cinéraire, est tenue de procéder à l'attribution de la concession cinéraire.

Le terrain de la concession cinéraire est de [REDACTED] m<sup>2</sup> et est affecté à la concession cinéraire.

Elle est gérée par la commune de Limoges Métropole.

**Article 5.** Il est entendu que la concession cinéraire de la concession cinéraire (concession cinéraire) d'un site de concession cinéraire à l'adresse [REDACTED] pour procéder à la concession cinéraire, la concession cinéraire présentée au titre de la concession cinéraire.

Pour un coût de [REDACTED] euros, Limoges Métropole présente à la disposition des communes de [REDACTED] afin de procéder à la concession cinéraire.

## DÉCISION

# Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 870\_2

1 DOCUMENT - Publié le 27 Janvier 2026



DEC\_FUNER\_870\_2\_ATTRIBUTION\_CONCESSION.pdf  
(.pdf, 235,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**